MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Direction du gaz, de l'électricité ct du charbon

Service des affaires administratives et sociales

> 1er bureau DECISION ENN. 80.2

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 22 Février 1980. 3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 72

Le Directeur du gaz, de l'électricità et du charbon,

à MM. les directeurs interdépartementaux de l'industrie,

> les directeurs départementaux de l'équipement chargés du contrôle des D.F.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les circulaires et les notes de la direction du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées:

- circulaire N. 79.31 du 28 Décembre 1979,
- circulaire N. 80.1 du 15 Janvier 1980, circulaire N. 80.2 du 16 Janvier 1980,
- circulaire N. 80.3 du 28 Janvier 1980, circulaire N. 80.4 du 29 Janvier 1980,
- circulaire N. 80.5 (Pers. 741) du 1er Février 1980, circulaire N. 80.6 (Pers. 742) du 1er Février 1980,
- note 33.249 du 28 Décembre 197), - note 13.53 du 28 Décembre 1979,
- crratum du 28 Décembre 1979 à la note LP 33 247 du 14 Décembre 1979,
- note 31.87 A du 15 Janvier 1980.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que les circulantes et_les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut national du personnel et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de

Par ailleurs, vous voudrez bien indiquer aux directions desdites entreprises que lours demandes de publication au balletin national des

postes vacants doivent, désormais, être adressées à :

Direction du personnel
d'ELECTRICITE DE FRANCE et de GAZ DE FRANCE
Service "études prévisionnelles - recrutement emploi"
Division "emploi - mouvements spéciaux"
12, place des Etats-Unis,
75016 PARIS

P' le directeur du gaz, de l'électricité et du charbon, le sous-directeur,

A. FRONT